



## **Rapport pour la séance du Conseil communal du 6 octobre 2026**

Commission de Gestion et Finances

### **Rapport sur préavis Municipalité N° 02/2026**

#### **Rémunération du Conseil communal et de la Municipalité**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Commission de gestion et finances, composée de Mesdames Christel Besuchet et Daphné Rapin ainsi que de Messieurs Jean-Philippe Agassis, Olivier Dessauges et Steven Oulevay a rencontré le 17 septembre 2026 les représentants de la Municipalité, M. Julien Burnens Syndic et Madame Christelle Gobalet, municipale en charge des finances, afin d'obtenir les explications nécessaires à l'examen du préavis.

La Commission s'est à nouveau réunie le 28 septembre 2026, dans la même composition, afin de poursuivre son analyse et d'arrêter sa recommandation au Conseil communal.

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les communes, il appartient au Conseil communal de fixer, sur proposition de la Municipalité, les indemnités du Syndic et des Municipaux, ainsi que, sur proposition du Bureau, celles des membres du Conseil communal. Cette décision intervient en principe au moins une fois par législature.

Le préavis prévoit principalement une adaptation à la hausse de certaines vacations, indemnités horaires et jetons de présence. Les indemnités annuelles du Syndic et des Municipaux demeurent quant à elles inchangées. Les heures effectuées dans le cadre des votations et élections continueraient d'être majorées de 50 %, comme c'est déjà le cas actuellement.

La Commission estime que les adaptations proposées par la Municipalité apparaissent raisonnables et proportionnées. Elles permettent de prendre en considération l'évolution du coût de la vie ainsi que l'engagement croissant requis par l'exercice des fonctions communales, tant au sein de la Municipalité que du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finance recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Bavois, le 29 décembre 2026

Pour la Commission gestion et finances

Besuchet Christel

Rapin Daphné

Agassis Jean-Philippe

Dessauges Olivier

Oulevay Steven